

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2025-265

**ARRETE**

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Madame MANTE Karine, magasin « La Corbeille Fleurie », 33 place du Général de Gaulle à Wormhout, pour le stockage des plantes pour la Toussaint devant le numéro 33 de la place du Général de Gaulle,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit place du Général de Gaulle face au numéro 33, « La Corbeille Fleurie », **sur deux places de stationnement, et ce, du lundi 27 au vendredi 31 octobre 2025 inclus.**

**ARTICLE 2** : Madame MANTE Karine devra mettre en place une signalisation réglementaire afin de prévenir les usagers de la place du Général de Gaulle.

**ARTICLE 3** : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4**: Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et transmis à la Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 07/10/2025

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 07/10/2025  
Le Maire,  
David CALCOEN

